

Inscriptions Pédagogiques

« Normalien élèves, Normalien étudiants,
Auditeurs de master »

Rédacteur : Service des Etudes et de
la Scolarité

Date de création : le 07/01/2019

Dernière mise à jour : vendredi 3 février 2023 à 10:19:17

Table des matières

1. Informations générales.....	3
1.1 Lien pour se connecter à l'application	3
1.2 Public concerné : Normalien ou Auditeur de master	3
1.2.1 Page d'accueil des inscriptions	3
2. Choisir les cours pour chaque formation	5
1.3 Ergonomie générale de la page Inscription pédagogique	5
1.3.1 La page INSCRIPTION PEDAGOGIQUE – DIPLOME NATIONAL	5
1.3.2 La page INSCRIPTION PEDAGOGIQUE – DIPLOME ENS.....	6
Un choix de Mineure/Approfondissement.....	6
Plusieurs onglets	6
1.3.3 Les cours supplémentaires suivis hors maquettes	7
1.4 Structures possibles sous une UE.....	7
1.4.1 Notion de sous-UE	7
1.4.2 Notions de cours	7
Attribut « Cours obligatoires ».....	7
Attribut « Cours facultatifs »	7
Cours « ENS défini »	7
Cours « ENS aux choix »	7
Cours « Externe défini »	8
Cours « Externe libre »	9
Particularités des Cours du CHEL[s].....	9
1.4.3 Notion de liste à choix	10
3. Le mémoire de recherche : un élément constitutif particulier.	10
4. L'engagement étudiant : un élément constitutif particulier	11
5. Choisir des cours supplémentaires hors IA.....	13
6. Mémo - Réaliser chaque IP en 10 étapes.....	14
7. FAQ - Que faire en cas de problème ?	15
8. FAQ complémentaire Complément sur les Modules DéP et le Diplôme de l'ENS de Lyon	17
9. FAQ complémentaire pour les inscrits au Diplôme de l'ENS de Lyon 2022-2023.	18
10. FAQ complémentaire pour les inscrits en FEADéP en 2022-2023.	19
11. Modalités de validation 2022-2023 des activités spécifiques du Diplôme de l'ENS de Lyon communes à tous les départements.....	21

1. Informations générales

1.1 Lien pour se connecter à l'application

enscol.ens-lyon.fr

Navigateur préconisé : Google Chrome
Résolution minimum requise : 1280 x 1024

1.2 Public concerné : Normalien ou Auditeur de master

Les « auditeurs de cours », les « auditeurs de cours en échange », les « auditeurs de Bachelor », les « auditeurs de cours FC » sont exclus de ce dispositif. Un dispositif dédié est mis en place depuis 2021-2022

Les normaliens-élèves démissionnaires en 2022-2023 sont également exclus du dispositif ainsi que les normaliens-étudiants qui abandonne la formation en cours d'année.

Un normalien ou un auditeur de master qui n'est pas régulièrement inscrit dans le SI Coriandre de l'école ne peut pas réaliser d'IP. Il doit se manifester sans tarder auprès de la gestionnaire de scolarité idoine.

1.2.1 Page d'accueil des inscriptions

INSCRIPTIONS ▾

S'inscrire

A la première connexion, se placer sur le menu INSCRIPTIONS puis cliquer sur **S'inscrire** pour établir son Inscription Pédagogique (IP).

L'IP s'affichera à l'état de « Brouillon » (bandeau vert entre le bloc INFOS ÉTUDIANT et le bloc LISTE DES COURS VALIDES ET NON AFFECTES).

Statut en cours : Brouillon semestre 1

Elle pourra être enregistrée autant que nécessaire (bouton **Enregistrer**).

Une fois soumise (bouton **Soumettre**), l'IP ne peut plus être modifiée sauf si le validateur de l'IP ou le tuteur la rejette. Dans ce cas, l'IP revient à l'état « Brouillon » et peut de nouveau être modifiée.

En bas de page, si vous avez un message de cette nature, vous n'aurez que la possibilité d'enregistrer et non de soumettre (bouton **Soumettre** grisé).

Attention!

L'inscription pédagogique ne peut pas être soumise car :

- au moins un des diplômes n'est pas associé à une **maquette pédagogique**. L'inscription ne peut donc pas être complétée (Veuillez contacter l'administration)
- une ou des inscriptions administratives sont **incomplètes** (Veuillez les compléter via le lien présent dans le tableau 'LISTE IA')

Vous devez alors vérifier :

1. Dans le bloc INFOS ÉTUDIANTS, qu'un **Valideur de l'IP** est assigné.

Si vous êtes Normalien élève ou Normalien étudiant, vous devez également avoir un **Tuteur** renseigné. Si ce n'est pas le cas, veuillez adresser un courrier électronique à votre gestionnaire de scolarité pour lui signaler l'absence de valideur de l'IP et/ou de tuteur. Pour le tuteur, merci de lui préciser celui qui vous a été assigné.

Les informations saisies dans ce bloc sont reprises de votre Inscription Administrative (IA). Si vous constatez une erreur dans les données d'état civil ou d'identification vous concernant, vous êtes également priés d'en informer votre gestionnaire de scolarité.

| INFOS ETUDIANT

Civilité :	MME	Département :	DEPARTEMENT INFORMATIQUE
Nom :	DUPONT	Discipline :	Informatique
Prénom :	Clémentine	Tuteur :	THIERRY Eric
Date de naissance :	14/06/1997	Mail perso :	clementine.dupont@gmail.com
N° étudiant :	35009999	Mail ENS :	clementine.dupont@ens-lyon.fr
Numéro INE :	0M88XM99999	Tel :	0699999999
Statut :	Normalien étudiant	Valideur de l'IP:	ROBERT Yves

2. Si le bouton  est grisé : vérifier que dans le bloc LISTE IA, au moins un picto  est présent en bout de ligne correspondant à une inscription nécessitant une IP. En cliquant sur  , vous obtiendrez la maquette correspond à la ligne d'inscription et pourrez réaliser l'IP correspondante.

S'il manque le picto, veuillez prévenir la gestionnaire de scolarité en précisant le **Type diplôme**, le **Diplôme**, le **Parcours** et le **Niveau** visés. Le service de la scolarité contactera le responsable de la formation concernée afin de déterminer la nature du problème (maquette non réalisée par le responsable de la formation ou maquette non affectée).

Dès que la situation sera rétablie, vous verrez apparaître le pictogramme  en bout de ligne.

LISTE IA

S1	S2	Type diplôme	Diplôme	Parcours	Niveau	Parcours année	Total Ects	
✗	✗	Master	Cinéma et audiovisuel	Les pensées du cinéma	1		0	
✗	✗	Master	Sciences sociales	Espaces	1		0	
✗	✗	Diplôme d'université	Diplôme de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon		2	Non primo-entrant	0	

A noter : Certaines inscriptions (césure de master, Master Hors ENSL, etc.) font l'objet d'une dispense de maquette (picto  absent). Et donc, vous n'avez pas à gérer les cours pour ces formations. Dans ces cas, le bouton **Soumettre** est directement cliquable. Vous pouvez néanmoins toujours saisir des cours supplémentaires (bouton Ajouter un cours) si vous avez envisagé de suivre des cours hors d'une inscription répondant à une maquette.

Dans le cas d'une inscription au Diplôme de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^e année, ainsi que dans le cas d'une Césure du Diplôme, vous avez le pictogramme . Pour autant, il est possible que vous ne validiez rien au titre d'une année, dans ce cas, vous devez tout de même ouvrir l'IP et l'enregistrer sans rien saisir. C'est le seul moyen de nous donner l'information que vous n'avez pas l'intention de valider une composante du diplôme cette année.

Les coches ✗ deviennent alors ✓ dans les colonnes correspondant respectivement au S1 et S2 lorsque l'IPS1 et/ou S2 a été faite.

S1	S2	Type diplôme
✓	✓	Master
✓	✓	Diplôme d'université

2. Choisir les cours pour chaque formation

1.3 Ergonomie générale de la page Inscription pédagogique

Vous êtes invités à consulter le catalogue des cours disponible sur le site Internet de l'ENS (<http://www.ens-lyon.fr/formation/catalogue-de-cours-2022-2023>) pour faciliter la saisie de votre Inscription pédagogique, notamment si la maquette de formation permet de choisir parmi un éventail de cours très large.

Gérer les cours du diplôme



Cliquer sur le picto en bout de ligne pour gérer l'inscription pédagogique de la formation concernée par la ligne. La page **INSCRIPTION PEDAGOGIQUE – DIPLOME NATIONAL** ou **INSCRIPTION PEDAGOGIQUE – DIPLOME ENS** s'affiche :

- Le bloc INFOS ÉTUDIANT reprend les informations vérifiées précédemment

1.3.1 La page INSCRIPTION PEDAGOGIQUE – DIPLOME NATIONAL

- Par défaut, vous êtes positionné sur le premier semestre du diplôme : l'onglet Semestre 1 est coloré comme suit :  Semestre 2. Pour naviguer, d'un semestre à l'autre, cliquer sur le semestre désiré.
- Il est possible que le responsable pédagogique ait décidé de réaliser une maquette de type Annuelle. Dans ce cas, la notion de semestre n'existe pas et l'ensemble de la maquette pour réaliser votre IP est déclinée sur une seule page.
- En fonction du diplôme, il y a des cours obligatoires et/ou des cours facultatifs et/ou des cours à choisir parmi une liste prédéfinie. Ces cours sont regroupés par Unité d'Enseignement (UE) dont le nombre d'ECTS peut être indiqué sur chaque ligne dans l'application. Pour plier / déplier le contenu d'une UE, cliquer sur les boutons  ou .

1.3.2 La page INSCRIPTION PEDAGOGIQUE – DIPLOME ENS

L'IP du diplôme de l'ENS de Lyon se décline différemment selon les années. Elle est constituée de :

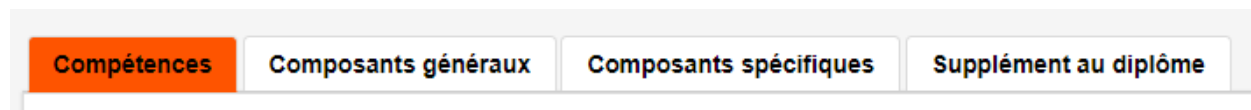
Un choix de Mineure/Approfondissement

Le choix d'une mineure ou d'un approfondissement renvoie au livret du diplôme de votre département en page 3. Ce choix sera examiné lors du jury final du diplôme et peut être modifié chaque année par vos soins au moment de l'ouverture des IP. Il est également possible de ne faire aucun choix.

Plusieurs onglets

Il convient de tous les passer en revue pour vérifier si vous avez des informations à compléter.

Exemple : En première année du diplôme ou en deuxième année du diplôme pour les primo entrants 2022-2023, 4 onglets minimum sont présents



L'onglet **Compétences** est relatif aux 15 crédits obligatoires de la 1ère année.

L'onglet **Composants généraux** correspond au Cambridge Advanced. Cet onglet sera présent sur chaque niveau d'inscription au diplôme – « Année 2 », « Année 3 » et « Année 4 ». L'expérience internationale permise uniquement en Année 2, 3, 4 se retrouve également sous cet onglet.

L'onglet **Composants spécifiques** permet de sélectionner les cours que vous souhaitez faire dans le cadre des 15 crédits supplémentaires à acquérir pour obtenir le diplôme, hors activités sportives. Cet onglet sera présent sur les 4 années de diplôme.

Vous pouvez également sélectionner les activités sportives **dans un cadre dédié** sous ce même onglet

L'onglet **Supplément au diplôme** permet d'inscrire vos activités les productions artistiques que vous souhaiteriez voir valoriser dans le cadre du diplôme de l'Ens de Lyon dans le respect des possibilités offertes par celui-ci. (cf Livret du diplôme).

Si vous êtes en prémaster, un onglet **Prémaster** sera également présent. Vous y choisirez les cours suivis pour valider les 60 crédits obligatoires du prémaster.

1.3.3 Les cours supplémentaires suivis hors maquettes

Vous souhaitez suivre des cours qui n'apparaissent pas dans les maquettes ? Rendez-vous §5

1.4 Structures possibles sous une UE

1.4.1 Notion de sous-UE

Une sous-UE correspondant à un choix à opérer. Ce choix impactera sur les cours à suivre. Il ne peut être sélectionné qu'une seule sous-UE par UE. C'est la notion de « Ou exclusif »

1.4.2 Notions de cours

Attribut « Cours obligatoires »

Les cours obligatoires de la maquette sont déjà cochés par défaut. Vous devez les suivre et les valider dans l'année considérée.

Attribut « Cours facultatifs »

Vous devez les sélectionner pour les inclure dans votre Inscription pédagogique.

Cours « ENS défini »

C'est un cours dispensé par l'ENS de Lyon appartenant au catalogue de cours de l'ENS. Il comporte un code de cours, un intitulé et des crédits associés. Si ce cours ENS défini est obligatoire, il comporte une coche en fin de ligne.

Cours ENS défini	PHIC5196 - Husserl, La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale - Enjeux et pei	Ects 4	☒
Cours ENS défini	PHIC5175 - Introduction au pragmatisme politique	Ects 4	☒

Cours « ENS aux choix »

Vous devrez choisir un cours appartenant au catalogue de cours de l'ENS de Lyon selon les consignes fournies par votre responsable de master et/ou tuteur. Il est possible que ces consignes aient été saisies dans l'application ; elles sont alors visibles sur fond jaune clair en dessous du cours. Il est possible de faire disparaître/réapparaître la consigne en cliquant sur le   **Afficher le détail du cours**

Si aucune indication n'a été consignée par le responsable, le clic ne renvoie rien. Seul le responsable de la formation sera en mesure de vous dire quels cours peuvent être choisis si vous avez besoin de ce renseignement.

Choisir le cours dans le catalogue ENS

Cours ENS aux choix 

Descriptif Indiquer le module DEP suivi (code commençant par DEP)

Un clic sur le bouton  permet d'ouvrir la fenêtre Catalogue de cours ENS pour *Choisir le cours dans le catalogue ENS* de Lyon tout en prenant en compte les consignes données par le bouton information.

Catalogue de cours ENS

Discipline	Code de cours	Intitulé
Aucun cours		
(1 of 1) 		
Annuler 		

A noter : Cette fenêtre est repositionnable avec clic gauche maintenu puis un déplacement de la fenêtre (utile pour accéder aux boutons en cas de recherche ramenant beaucoup de résultats).

Vous pouvez rechercher le cours souhaité par **Discipline**, par son **Code de cours** ou par son **Intitulé** en effectuant une saisie :

- partielle de quelques caractères alphanumériques (Exemple : EDU ou CINE41) ;
- d'un ou plusieurs mots entiers pour affiner au maximum (Exemple : histoire ou histoire du cinéma).

Les clics successifs sur la ligne du cours souhaité et sur le bouton  valident le choix du cours.

Pour supprimer la sélection d'un cours choisi dans le catalogue, cliquer sur le bouton .

Cours ENS aux choix

ANT-4104 - Archéologie: "Villes et territoires"(cours d'archéologie pour littéraires classiques et historiens).

Ects 4  

Cours « Externe défini »

Cours Externe défini

C'est un cours non dispensé à l'ENS de Lyon mais dispensé dans un établissement co-accrédité avec l'ENS de Lyon. Le cours est défini par :

- Le code de cours de l'établissement qui le dispense
- L'établissement qui le dispense
- Le nombre de crédits qu'il rapporte

Cours « Externe libre »**Cours Externe libre**

C'est un cours dispensé dans un établissement autre que l'ENS de Lyon.

Dans ce cas, il convient en cliquant sur le bouton [+] de compléter les éléments demandés comme

- L'intitulé exact du cours
- le nom de l'établissement qui dispense ce cours. Il est toujours préférable de rechercher l'établissement dans le catalogue. Toutefois, vous avez la possibilité de le renseigner manuellement.

Voici les codes de quelques établissements les plus couramment utilisés :

0753431X	Sciences Po (Paris)
0691774D	Université Claude Bernard - Lyon 1
0691775E	Université Lumière - Lyon 2
0692437Z	Université Jean Moulin - Lyon 3

Particularités des Cours du CHEL[s]

Les cours du CHEL[s] sont répertoriés dans le catalogue de cours de l'ENS de Lyon donc sélectionnables dans les « cours ENS aux choix » par leur code de cours commençant par « CHELS.... ». La codification des cours de CHELS est déterminée par l'établissement partenaire.

Pour le 1^{er} semestre :

CHELS130 à 132 pour le CNSMD,

CHELS133 à 135 pour Sciences Po Lyon,

CHELS136 à 138 pour les Mines,

CHELS139 à 141 pour Centrale Lyon,

CHELS142 à 144 pour Vetagro.

Pour le 2^{ème} semestre :

CHELS220 à 222 pour le CNSMD,

CHELS223 à 225 pour Sciences Po Lyon,

CHELS226 à 228 pour les Mines,

CHELS229 à 231 pour Centrale Lyon,

CHELS232 à 234 pour Vetagro.

1.4.3 Notion de liste à choix

Dans une liste à choix, il n'est possible de sélectionner qu'un **seul cours**. Le fait de cocher un cours de la liste alors qu'un autre cours avait déjà été coché, conduira à décocher le premier cours au profit du second (fonctionnement d'un radio bouton).

Liste de choix	1 cours au choix	✓
Cours ENS défini	PHIC5121 - La fin de l'art	Ects 3 ✓

A noter : Si la maquette prévoit de choisir 3 cours parmi un choix de 6 cours, la même liste de 6 cours sera présentée 3 fois avec la possibilité de ne cocher qu'un seul cours sur chacune des listes. Il vous appartient de vérifier à ne pas cocher 3 fois le même cours.

3. Le mémoire de recherche : un élément constitutif particulier.

L'élément constitutif (= cours dont le code est ZZTD9000) correspondant au mémoire de recherche. Il peut être présent aussi bien dans les maquettes de Master1 que de Master2. Il demande une attention particulière et une action de votre part. Une fois que vous avez effectué votre IP en cliquant sur le pictogramme  , si l'EC ZZTD9000 était présent, alors vous verrez apparaître en bout de ligne du diplôme concerné (dans le cadre Liste IA) un nouveau pictogramme .

LISTE IA								
S1	S2	Type diplôme	Diplôme	Parcours	Niveau	Parcours année	Total Ects	
✓	✓	Master	Arts de la scène et du spectacle vivant	Dramaturgies	2		60.0	

Il vous appartient de compléter les informations concernant votre mémoire en cliquant sur ce pictogramme.

Une nouvelle fenêtre apparaît pour saisir les données relatives à votre mémoire. (**Attention** de ne pas faire de copier-coller car certains signes comme les apostrophes se transforment en ?)

- Saisir le titre, y compris si encore provisoire, de votre mémoire. Vous pourrez corriger le titre en demandant à votre gestionnaire de scolarité de le faire. Sélectionner si le Directeur de mémoire est un Directeur appartenant à l'ENS de Lyon. Dans ce cas, vous rechercherez son nom dans le référentiel de l'École et c'est fini. (cf Fig 1)
- Si le Directeur de mémoire n'est pas un enseignant de l'École, alors vous devez compléter tous les champs présentés. (cf Fig 2)

Saisie des données du mémoire

Titre du mémoire *

☒ Directeur ENS ☐ Directeur hors ENS

Nom famille	Nom usage	Prénom

Aucun individu

(1 of 1) 1 10

Fig 1

Saisie des données du mémoire

Titre du mémoire *

☐ Directeur ENS ☒ Directeur hors ENS

Civilité

Nom

Prénom

Etablissement

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Mail

Tel

Fig 2

4. L'engagement étudiant : un élément constitutif particulier

La reconnaissance de l'engagement étudiant est définie dans [la délibération 11 du conseil d'administration séance plénière du 11 juillet 2019](#).

Cet élément est présent pour les normaliens sur toutes les années d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon à l'exclusion de l'année d'une césure du diplôme

Cet élément est présent pour les auditeurs de master, uniquement en Master année 2.

Pour les deux cas, il est possible de valoriser un engagement étudiant réalisée une année antérieure dans la mesure où la période de réalisation de l'engagement étudiant correspond à une période d'inscription à l'ENS de Lyon, y compris l'année d'inscription en césure.

Il est possible d'ajouter un engagement étudiant quel que soit le statut de l'IP. La date de dépôt doit être en lien avec la commission de validation des engagements étudiants. L'Engagement étudiant n'est pas soumis à la validation du validateur de l'IP et du tuteur.

ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Rapport act.	Pj	Année	Type diplôme	Diplôme	Parcours	Date début	Date fin	Activité	Autres informations	Compétences développées	Notes
Aucun engagement étudiant											

Pour indiquer un engagement étudiant, cliquer sur le bouton

Ajouter/modifier un engagement étudiant

Date début *  Date fin * 

Activité:

La période est obligatoire ; Elle doit être comprise dans une période où l'étudiant est/ a été inscrit à l'ENS de Lyon

Choisir l'activité dans la liste présentée. Les différents choix offerts correspondent aux seuls engagements étudiants reconnus par la délibération citée en préliminaire de ce chapitre. En fonction de ce choix, compléter les informations demandées.

Téléverser les documents qui seront examinés par la commission de validation de l'engagement étudiant.

DOCUMENTS POUR LA COMMISSION DE VALIDATION

 Téléverser rapport d'activité (format .pdf/.jpg/.png)

Document téléversé :

 Téléverser pièces officielles (format .pdf/.jpg/.png)

Document téléversé :

Le rapport d'activité doit être rédigé selon le formalisme attendu dans la [délibération de CA](#). Le format supporté à privilégier est le format pdf.

Les pièces officielles attestant des fonctions et activités exercées doivent être regroupées en un seul document au format .pdf

Les compétences développées dans le cadre de cet Engagement étudiant sont à cocher. Des choix multiples sont possibles.

Une fois terminé, cliquer sur OK pour faire apparaître les informations dans le tableau.

 Ajouter un engagement

Rapport act.	Pj	Année	Type diplôme	Diplôme	Parcours	Date début	Date fin	Activité	Autres informations	Compétences développées	Notes
✓	✓	2019	Master	Philosophie	Philosophie contemporaine	17/11/2016	20/12/2016	Responsabilité bénévole au sein de l'association	Nom de l'association : Responsable bénévole au sein de l'association Siège de l'association : Paris 15e Responsabilité exercée : Trésorier	Gestion administrative Gestion financière	

Il est alors possible de les modifier par le picto « feuille » ou le supprimer par le picto « poubelle »

5. Choisir des cours supplémentaires hors IA

Des cours supplémentaires peuvent être sélectionnés dans le bloc

LISTE DES COURS SÉLECTIONNÉS en cliquant sur le bouton

+ Ajouter un cours

Ces cours supplémentaires viendront s'ajouter dans la liste. Au vu du caractère facultatif de ces cours, il sera possible de les modifier ou les supprimer avant validation de l'IP, ce qui n'est pas le cas des cours obligatoires issus des maquettes de formation.

Type diplôme	Diplôme	Parcours	Niveau	Code cours	Libellé/(établissement externe)	ECTS/(ECTS catalogue)	S1	S2	
				ANGF5106	Linguistique et phonologie	4	☒	☐	
				DEP-9303	Etude des gestes professionnels des enseignants (e)s du secondaire et du supérieur	6	☐	☒	
				DEP-9307	Sociologie des organisations scientifiques	6	☐	☒	

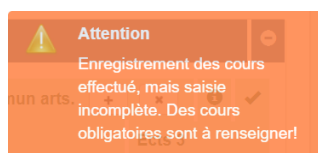
Exemple :

6. Mémo - Réaliser chaque IP en 10 étapes

1. Cliquer sur chaque picto  situé en bout de ligne du cadre « Liste IA » pour réaliser l'IP relative à la ligne considérée.
2. Effectuer le choix des cours (sur chaque onglet présent dans la maquette)
3. Cliquer sur le bouton **Enregistrer** pour sauvegarder votre saisie puis, dans la boîte de dialogue **CONFIRMATION D'ENREGISTREMENT**, sur le bouton **Oui**. Ou sur **Non**, le cas échéant.

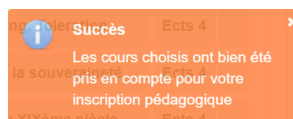


4. Tant que la saisie demeure incomplète, le message d'information suivant s'affiche à l'enregistrement :



et le bouton **Soumettre** est grisé sur la page **INSCRIPTION PEDAGOGIQUE**.

5. Une fois tous les cours obligatoires saisis, le message d'information suivant s'affiche :



6. Cliquer sur le bouton **Retour à la page d'inscription**
7. Si un pictogramme  apparaît à côté du pictogramme  que vous venez de quitter, cliquez sur  et complétez les informations relatives à votre mémoire.
8. Saisir les cours supplémentaires que vous souhaitez suivre durant l'année le cas échéant (cf §0)
9. puis sur le bouton **Soumettre** pour notifier à votre **Validateur de l'IP** (saisi par le gestionnaire de scolarité) la complétude de votre Inscription Pédagogique.
10. Vous recevrez des mails automatiques lors de l'avancement de votre IP (validation ou rejet ou dévalidation). Seul le responsable IP peut faire ces 3 actions. En cas d'erreur, c'est à lui que vous devez vous adresser.

NB : Une liste à choix ne permet de sélectionner qu'un seul cours.

7. FAQ - Que faire en cas de problème ?

Question/Réponse

1. J'ai eu l'accord de mon responsable pour remplacer un cours obligatoire de sa maquette par un autre cours ; or je n'ai pas moyen de l'indiquer sur l'IP du diplôme considéré.

R : C'est le maquetage de la formation réalisé par le responsable de la formation qui pose problème. Pour ne pas bloquer le système, vous ajouterez ce cours, en cours supplémentaire (Cf §5) et préviendrez le valideur IP et la gestionnaire de scolarité par mail que vous avez ajouté ce cours (code de cours) en lieu et place du cours obligatoire présent dans la maquette (indiquer le code cours). Le nécessaire sera fait ultérieurement par le responsable de master/la gestionnaire de scolarité pour le prendre en compte dans le diplôme souhaité

Comment ?

2. Je ne peux soumettre mon IP car je n'ai pas le bouton « soumettre » et j'ai un message qui me dit :.....(teneur du message importante)

R : Envoyez un mail à votre gestionnaire de scolarité en copiant collant le message qui apparaît en bas de la page de l'inscription pédagogique. Indiquez bien votre département de rattachement et votre statut dans le mail. Cela permettra un aiguillage plus rapide. Vérifier préalablement que vous avez bien une hirondelle et non une croix en face de chaque ligne du S1 ou du S2 selon la période de l'IP. (novembre = S1, fev = S2 dans le cas d'une IP/maquette semestrielle)

3. Je n'ai aucune icône  en bout de ligne du tableau Liste IA

R : C'est probablement parce que votre Inscription n'est pas associée à une maquette pédagogique. Vous avez toutefois la possibilité de suivre des cours hors de cette inscription, c'est pourquoi vous devez réaliser cette démarche. Si vous suivez des cours, vous les indiquerez par le biais du bouton [ajouter Cours] sinon soumettez votre IP « à vide ».

4. Cours supplémentaires : cette année, je suis en L3 et je vais suivre ou j'ai suivi des cours qui me serviront à valider mon Master1 l'année prochaine. Que dois-je faire ?

R : Vous indiquerez ces cours en utilisant le bouton [ajouter Cours]. Ils viendront s'ajouter dans le tableau correspondant à votre IP globale.

5. Cours supplémentaires : cette année, je vais suivre des cours DÉP par anticipation. Dois-je les saisir cette année et comment ?

R : Vous indiquerez les cours DÉP en utilisant le bouton [ajouter Cours]. Ils viendront s'ajouter dans le tableau correspondant à votre IP globale.

6. Cours en doublon : j'ai un message qui m'indique des cours sont en doublon ?

Pour rappel : La règle générale à l'ENS de Lyon - Un cours ne peut être validant qu'au titre d'un seul diplôme, sauf exception en Licence+DIP pour les cours du CID.

R : A l'exception indiquée ci-dessus, vous ne devez jamais retrouver deux fois le même cours dans la liste récapitulative des cours. (Possibilité de classement par « code de cours » en cliquant sur la colonne éponyme). Si c'est le cas, en regardant les 3 premières colonnes, vous saurez au titre de quels diplômes il a été ajouté. Vous pourrez- ainsi retourner dans l'IP correspondante (par le pictogramme page) pour modifier ce ou ces cours en doublon.

8. FAQ complémentaire Complément sur les Modules DÉP et le Diplôme de l'ENS de Lyon

Les modules DÉP ne sont pas validables dans le Diplôme de l'ENS de Lyon, à l'**exception de trois d'entre eux** :

- DEP 9314 (participation à une activité de tutorat, 6 ECTS);
- DEP 9319 (animation d'un événement de médiation scientifique, 3 ECTS);
- DEP 9320 (conception et animation d'un événement de médiation scientifique, 6 ECTS).

Ces trois cours peuvent également être suivis dans le cadre du master FEADÉP (cf §10 – FaQ FEADÉP)

Ils peuvent également être suivis pour le diplôme de l'ENS de Lyon. **Ils devront être indiqués dans les composants spécifiques du Diplôme.** Dans ce cas ils permettent de valider :

DEP 9314 : 6 crédits école ; DEP 9319 : 3 crédits école ; DEP 9320 : 6 crédits école.

Il est également possible de les valider d'abord pour le diplôme de l'ENS de Lyon puis, pour le diplôme de master FEADÉP lors de l'année d'inscription en M2 FEADÉP. Il convient alors de les avoir saisis normalement pour le diplôme puis de faire une validation d'acquis de l'expérience en début d'année via le module DEP 93YY sur le portail des études. Cela permet à l'étudiant de valider les crédits école puis les ECTS correspondant au(x) module(s) suivi(s). La commission VAE pour les modules DÉP se réunissant fin septembre, il conviendra d'être vigilant l'année du M2 FEADÉP à bien remettre la demande de validation et les pièces nécessaires dans les temps.

Pour toutes questions complémentaires concernant ces doubles validations, vous pouvez vous adresser à Karine Bécu-Robinault : karine.robinault@ens-lyon.fr

9. FAQ complémentaire pour les inscrits au Diplôme de l'ENS de Lyon 2022-2023.

1. Code de cours : je ne trouve pas le code de cours correspondant à une activité faite ou que je veux faire ? :

- Tous les codes de cours spécifiques aux activités validables dans le Diplôme de l'ENS de Lyon sont disponibles dans les livrets du diplôme de l'ENS de Lyon :

/ Diplômes de l'ENS de Lyon / Diplôme de l'ENS de Lyon (NDIPENS) / RESSOURCES :
<https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=1542>

Livrets LSH : <https://etudes.ens-lyon.fr/mod/folder/view.php?id=54975>

Livrets SEE : <https://etudes.ens-lyon.fr/mod/folder/view.php?id=54974>

2. CAE : si vous avez déjà passé le Cambridge une année précédente et l'avez obtenu, **il ne faut surtout pas l'indiquer dans l'IP de l'année suivante.**

10. FAQ complémentaire pour les inscrits en FEADÉP en 2022-2023.

1. FEADÉP : Je n'ai acquis aucun ECTS de module DÉP auparavant. Je dois tous les valider cette année. Comment dois-je m'y prendre dans mon IP ?

R : Vous cochez la Sous UE :

☒	Sous UE	Les Modules DÉP sont TOUS suivis cette année pour l'intégralité des 12 ECTS	☒
-------------------------------------	---------	---	-------------------------------------

Puis vous sélectionnez autant de cours DÉP que nécessaire pour atteindre les 12 ECTS requis. Cela peut se faire au travers d'un seul cours de 12 ECTS ou de deux cours de 6 ECTS ou de 3 cours s'il s'agit d'un cours de 6 et de deux cours de 3 ECTS etc... Les modules DÉP commencent tous par DEP....

2. FEADÉP : j'ai déjà acquis des ECTS DEP pour totalité ou partie. Comment dois-je procéder?

R : Vous cochez la Sous UE :

☒	Sous UE	Les 12 Ects DÉP sont une combinaison de validation par équivalence et/ou cours suivis antérieurement à cette année et/ou cours suivis cette année	☒
-------------------------------------	---------	---	-------------------------------------

Cette sous UE permet de prendre en compte toutes les situations de validation par anticipation, qu'elle soit totale (pour 12 ECTS) ou partielle (respectivement 9,6 et 3 ECTS)

Les cas possibles sont :

- Soit une validation d'acquis accordée par la VPE (la commission a eu lieu en septembre et a fait l'objet d'une délivrance d'une attestation par le service de la scolarité). Dans ce cas, vous cochez dans la liste de choix le nombre d'ECTS accordée sur l'attestation remise.

Exemple :

☒	Liste de choix	☐	choisir dans la liste en fonction des ECTS acquis, la validation par équivalence	Facultatif	☒
☐	Cours Externe défini	Validation d'acquis accordée par la VPE pour 12 ECTS	Crédits 12	☐	
☒	Cours Externe défini	Validation d'acquis accordée par la VPE pour 9 ECTS	Crédits 9	☐	☒
Descriptif : Votre responsable d'agrégation vous a remis une attestation où figure cette information					
☐	Cours Externe défini	Validation d'acquis accordée par la VPE pour 6 ECTS	Crédits 6	☐	
☐	Cours Externe défini	Validation d'acquis accordée par la VPE pour 3 ECTS	Crédits 3	☐	

- Soit vous avez suivi et validé un ou plusieurs cours DÉP, des années antérieures. Dans ce cas, vous cochez dans les 4 Cours Externes définis présentés, celui correspondant à la valeur totale des ECTS validés antérieurement.

Exemple : vous avez suivi et validé en 2020-2021, le cours « Persévérer et réussir dans l'enseignement supérieur » pour 3 ECTS et en 2021-2022, le cours « Enseigner les langues anciennes » pour 6 ECTS, vous cochez le Cours Externe défini « Validation de cours DÉP antérieurement à cette année » pour 9 Ects.

☐	Cours Externe défini	Validation de cours DÉP antérieurement à cette année	Facultatif	Crédits 12	☐
☒	Cours Externe défini	Validation de cours DÉP antérieurement à cette année	Facultatif	Crédits 9	☒
Descriptif : Choisissez la ligne correspondant au nombre d'Ects validés par cours DÉP (un ou plusieurs), une année antérieure à votre inscription en M2 FEADÉP					
☐	Cours Externe défini	Validation de cours DÉP antérieurement à cette année	Facultatif	Crédits 6	☐
☐	Cours Externe défini	Validation de cours DÉP antérieurement à cette année	Facultatif	Crédits 3	☐

- Soit vous avez une combinaison d'une validation par équivalence et de cours Dép suivis et validés antérieurement pour 12 ECTS ou plus. Dans ce cas, vous combinez les deux possibilités indiquées ci-dessus.
- Si les ECTS acquis antérieurement par « validation par équivalence » et/ou « par cours » sont inférieurs à 12, vous devrez faire le complément à 12 ECTS en suivant un ou plusieurs modules Dép cette année. Vous les indiquerez en cochant un « cours ENS au choix » et en choisissant un cours DÉP au catalogue 2022-2023 correspondant aux crédits manquants.

Sous UE : Les 12 Ects DÉP sont une combinaison de validation par équivalence et/ou cours suivis antérieurement à cette année et/ou cours suivis cette année.

Liste de choix : ☒ choisir dans la liste en fonction des ECTS acquis, la validation par équivalence ☐ Facultatif

Cours Externe défini	Validation d'acqué	Crédits	Facultatif
☐	Validation d'acqué accordée par la VPE pour 12 ECTS	Crédits 12	☐
☒	Validation d'acqué accordée par la VPE pour 9 ECTS	Crédits 9	☒
Descriptif : Votre responsable d'agrégation vous a remis une attestation où figure cette information			
☐	Validation d'acqué accordée par la VPE pour 6 ECTS	Crédits 6	☐
☐	Validation d'acqué accordée par la VPE pour 3 ECTS	Crédits 3	☐
☐	Validation de cours DÉP antérieurement à cette année	Facultatif	Crédits 12 ☐
☐	Validation de cours DÉP antérieurement à cette année	Facultatif	Crédits 9 ☐
☐	Validation de cours DÉP antérieurement à cette année	Facultatif	Crédits 6 ☐
☐	Validation de cours DÉP antérieurement à cette année	Facultatif	Crédits 3 ☐
☒	Cours ENS aux choix	Facultatif	☐
Descriptif : En cas de validation partielle par équivalence, sélectionner le cours commençant par DÉP que vous suivrez cette année afin d'atteindre les 12 ECTS requis pour cette UE.			

7. FEADÉP : Je ne me retrouve pas dans le contexte décrit en Q1 et/ou en Q2

R : Certaines maquettes de FEADÉP peuvent différer de la modélisation décrite ci-dessus. Si vous rencontrez des problèmes pour saisir votre IP, merci de vous rapprocher du responsable de la formation pour vous faire accompagner.

8. J'ai déjà validé mon FEADÉP l'année dernière. Je suis uniquement la formation pour repasser l'agrégation cette année. Dois-je faire une IP ?

R : Dans ce cas, votre inscription ne comporte pas le picto  en bout de ligne pour saisir une IP sur la formation « Préparation à l'agrégation Externe ». En revanche, vous avez la possibilité de saisir des cours supplémentaires suivis en dehors de cette formation. Si c'est le cas, ajouter ces cours par le biais du bouton [ajouter Cours] sinon soumettez votre IP.

9. J'ai déjà validé un cours de Langues de niveau Master ou le CAE, les années précédentes, quel code de cours dois-je indiquer ?

R : Dans ce cas, vous indiquerez selon la langue, les codes suivants :
 Langue vivante allemand : ZZTF5201
 Langue vivante anglais : ZZTF5202
 Langue vivante espagnol : ZZTF5203
 Langue vivante italien : ZZTF5204
 Langue vivante russe : ZZTF5205
 Langue vivante autre : ZZTF5206

11. Modalités de validation 2022-2023 des activités spécifiques du Diplôme de l'ENS de Lyon communes à tous les départements

Catégorie	Activités	Codification	Justificatif.s à produire par l'étudiant	Crédits	Règles de cumul ⁽¹⁾
Pluridisciplinarité	Cours Pour Non Spécialistes (CPNS)	CPNS9xxx	aucun ⁽²⁾	4	-
	Modules partagés du CHEL(s)	CHELSxxx	aucun ⁽²⁾	selon l'établissement d'accueil	-
	Préparation et validation d'un diplôme universitaire en sus des validations requises par le plan d'études pour le passage dans l'année suivante du diplôme Préparation et validation d'une L3, d'un M1 ou d'un M2 validé par le plan d'études Les préparations et validations de L1 et L2 peuvent éventuellement être reconnues pour l'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon, mais nécessitent pour cela l'accord de la Vice-Présidence Études.	DPLU	attestation de réussite		-
Activités scientifiques	Publication d'un article dans une revue à comité de lecture	DPUB	copie de l'article visé par le directeur de département et indiquant les crédits attribués	4 à 6 selon le directeur du département	-
	Communication dans un colloque avec comité scientifique	DCOM	copie du programme visé par le directeur de département et indiquant les crédits attribués	4 à 6 selon le directeur du département	-

	Participation à un laboratoire junior	DLAB	rapport d'activité évalué par la VP Recherche	3	non cumulable
Activités pédagogiques	Tutorat (Trait d'Union, Parcours d'excellence, ENSeigner, CPES, Médecine-sciences)	DEP-9314	après participation à une réunion d'échanges obligatoire (2h) et l'expérience de tutorat (18h minimum), produire un rapport d'activité, le compléter par une attestation du service Vie Etudiante - Partenariats/Formation ou responsable CPES ou responsable ENSeigner ; le tout sera évalué par le responsable des UE DÉP des parcours FEADÉP	6	non cumulable
	Construction des ressources pédagogiques	DCRP	fournir à la responsable des UE DÉP des parcours FEADÉP : composition du groupe de travail, attestation du responsable de groupe, copie de la ressource et des documents d'accompagnement permettant d'expliquer les modalités de mise en œuvre dans la classe	3 à 6	-
Catégorie	Activités	Codification	Justificatif.s à produire par l'étudiant	Crédits	Règles de cumul ⁽¹⁾
Activités de diffusion des savoirs	Participation à un événement de diffusion des savoirs (Fête de la science, Invitation à l'Antique, programme de la MMI, etc)	DEP-9319 DEP-9320	fournir un rapport à la responsable des UE DÉP des parcours FEADÉP et participer à une réunion de retour d'expérience	3 à 6	non cumulable au- delà de 6 crédits
	Contribution à un site DGESCO (5)	DDGE	aucun ⁽²⁾	3 à 5	non cumulable au- delà de 5 crédits
	Publication d'un article de vulgarisation dans une revue ou un site reconnus	DPUV	copie de l'article visé par le directeur de département et indiquant les crédits attribués	3 à 5 selon le directeur de département	-

Activités physiques et sportives	Participation à une activité physique et sportive encadrée par un enseignant ou vacataire du Centre des Sports (hors weekends et stages)	EPS-9xxx		2,5 crédits par semestre	limite de 5 crédits au cours de la scolarité du diplôme en-dehors des 15 crédits de 1A. Au cours de sa scolarité normalienne, l'étudiant peut valider soit les activités physiques et sportives (dans la limite de 5 crédits), soit l'engagement étudiant (5 crédits).
Activités d'acquisition d'expérience professionnelle	Stage individuel optionnel (formalisé par une convention de stage et non validé dans un autre diplôme) Prolongation de stage obligatoire (formalisée par une convention de stage et non validé dans un autre diplôme)	DSTA DPRO	copie de la convention de stage si celle-ci a été établie par un autre établissement, copie de l'attestation de fin de stage (annexée à toute convention)	sur avis du directeur de département (à titre indicatif, 4 crédits correspondent à un mois de stage)	non cumulable au-delà 8 crédits

(1) Les types d'activité indiqués comme « non cumulables » peuvent être validés au plus une fois et une seule au cours du parcours de l'étudiant à l'ENS de Lyon.

(2) les résultats auront été saisis dans ENScol